

portant nomination des conseillers techniques du Ministre de l'Economie et des Finances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et le décret n°73-121 du 30 mars 1973 qui l'a modifié ;
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
VU le Décret n°72-350 du 22 décembre 1972, portant nomination de Conseillers Techniques et de Chargés de Mission ;
SUR proposition du Ministre de l'Economie et des Finances,
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er. - Sont et demeurent abrogées, les dispositions de l'article 5 du Décret n°72-350 du 22 décembre 1972 susvisé.

Article 2. - Sont nommés Conseillers Techniques du Ministre de l'Economie et des Finances :

MM. ADANLE Justin	Administrateur Civil
BANKOLE Antoine	Administrateur Civil
HOUNTOMEY Justin	Administrateur Civil
VLEXRA Louis	Administrateur Civil

Article 3. - Le présent décret qui prend effet pour compter du 1er Mai 1973, sera publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à COTONOU, le 17 Avril 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,

Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS: PR 8 MEF 4 - CS 6 - DI 8
Ministères 10 - SGG 4 - Trésor 4 -
IAA-DCCT-IGF-CNI-DB-DC-CF-Solde-JORD 9
DEP-DGAJL-Dition Stat.6 - DGE 6 - DFP +
s/dtions 8 - DGE 6 - Intéressés 3 -
Gde Chanc.1 -